

AVIS DE PUBLICITÉ

APPEL À CANDIDATURE À DESTINATION DES ASSOCIATIONS ET PERSONNES PARTICIPANT AUX ACTIVITÉS D'ANIMATION, DE PRÉVENTION ET DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL DE LA COMMUNE

Le Maire informe,

À la suite des élections municipales du 15 mars 2026 et en application des articles L.123-6, R.123-7 et R.123-11 du code de l'action sociale et des familles, le Maire procèdera à la nomination des membres représentatifs du domaine social pour siéger au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

Ce Conseil d'Administration, présidé par le Maire, est composé à parité d'élus municipaux et de personnes nommées par le Maire pour représenter les activités d'animation, de prévention et de développement social de la commune.

Ainsi, les personnes pouvant proposer leur candidature sont les suivantes :

- un représentant d'une association d'insertion et de lutte contre les exclusions,
- un représentant d'une association de retraités ou personnes âgées,
- un représentant d'une association pour personnes handicapées,
- un représentant de l'Union Départemental des Associations Familiales du département.

Les associations souhaitant proposer des personnes susceptibles de les représenter doivent transmettre une liste de trois personnes mentionnant leur état civil, adresse et fonctions associatives.

Pour être recevables, les candidatures doivent concerner des personnes :

- menant des actions d'animation, de prévention et de développement social sur la commune,
- habilitée à représenter l'association qui doit avoir son siège dans le département,
- qui ne sont pas fournisseurs et biens ou services au CCAS,
- qui ne sont pas membre du conseil municipal.

Les mandats des administrateurs élus et nommés courent jusqu'aux prochaines élections municipales.

Les candidatures doivent être adressées à son intention au plus tard le 6 mai 2026, sous pli recommandé avec accusé de réception ou être remis au secrétariat de la Mairie contre accusé de réception.

**Le Maire,
Président du CCAS,**



Laurent Achite-Henni